

TROPHEE DE FRANCE DES CLASSIQUES DE TRIAL 2014

- ART. 1 – DEFINITION
- ART. 2 – CONCURRENTS
- ART. 3 – CARACTERISTIQUES DU TROPHEE
- ART. 4 – ORDRE DES DEPARTS
- ART. 5 – PARCOURS
- ART. 6 – CALENDRIER PREVISIONNEL 2013
- ART. 7 – CLASSEMENT
- ART. 8 – CONTROLE TECHNIQUE
- ART. 9 – OFFICIELS

CLAUSES PARTICULIERES

ART. 1 – DEFINITION

La F.F.M. met en compétition, en 2014, le Trophée de France des Classiques de Trial.

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. qui organisent une épreuve de Trial d'un minimum de 3 jours de course sur le territoire français peuvent participer à la mise en œuvre du Trophée de France de Trial des Classiques. Chaque épreuve doit faire l'objet d'un classement cumulé sur l'ensemble des journées.

ART. 2 – CONCURRENTS

Les licences à la journée sont acceptées, mais leurs détenteurs ne seront pas retenus pour l'attribution des points du Trophée.

Pour toutes les épreuves, les engagements devront être ouverts pour les licenciés de la FFM et de la FIM pendant une période de 3 semaines à compter de l'ouverture de ceux-ci en priorité sur les licences à la journée. Les engagements les premiers arrivés sont prioritaires.

Pour la première épreuve du Trophée, les pilotes classés du rang 1 à 5 du classement de l'année précédente dans chaque catégorie seront prioritaires. Pour les épreuves suivantes, les pilotes classés du rang 1 à 5 du classement général à l'issue de l'épreuve précédente (sans tenir compte du retrait d'une épreuve pour le classement cumulé) seront automatiquement engagés pour défendre leur chance. Les organisateurs devront en tenir compte avant de clore leur liste d'engagés.

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence pour l'année en cours,
- leur permis de conduire ou la licence A1,
- la carte grise de la moto,
- l'assurance de la moto.

Le montant des droits d'engagement est fixé par l'organisateur et devra être joint à l'engagement.

ART. 3 – CARACTERISTIQUES DU TROPHEE

Catégories concernées par le Trophée de France

	3 Jours en Indre	3 Jours du Cantal	3 Jours de l'Aveyron	3 Jours de l'Ardèche	4 Jours de la Creuse	5 Jours de la Blanche Serre- Ponçon US de la Blanche Section Moto
	TC Pays de La Châtre	MC St Mamet Cantal	MC 12	TC de La Burlle	ATC St- Christophe	
Experts	Experts	Experts	Experts	Experts	Experts	Experts
Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1
Seniors 2	Seniors 2	Seniors 2	Seniors 2	Seniors 2	S 2 + S2 Plaisance	Seniors 2
Seniors 3+	Seniors 3+	Seniors 3+	Seniors 3+	Seniors 3+	S 3 + S3 Plaisance	Seniors 3+
Seniors 3	Seniors 3	Seniors 3	Seniors 3	Seniors 3	S 3 + S3 Plaisance	Seniors 3
Seniors 4+	Seniors 4+	Seniors 4+	Seniors 4+	Seniors 4+	Rando + Rando Plaisance	Seniors 4+
Seniors 4	Seniors 4	Seniors 4	Seniors 4	Seniors 4	Rando + Rando Plaisance	Seniors 4
Féminines	Voir Nota 3	Voir Nota 3	Voir Nota 3	Voir Nota 3	Voir Nota 3	Voir Nota 3

Nota 1 : les 3 jours de Trial en Indre ouvriront la saison 2014 avec les 2 catégories S3+ et S4+. Principe du choix des zones en S3+ et S4+, entre 30 et 40% des sections du niveau supérieur parmi les plus faciles seront choisies. Les pilotes ayant fait le choix de cette catégorie lors de cette épreuve seront classés lors des épreuves suivantes dans cette catégorie. Si un pilote commence le Trophée sur une épreuve qui ne comporte pas de catégorie +, il se verra classer dans la catégorie normale à moins qu'il n'en fasse la demande auprès du délégué en charge des classements par voie écrite.

Nota 2 : les organisateurs porteront une attention particulière aux tracés des catégories S3 et S4 (les plus nombreuses) en considérant le niveau global de ces catégories. Les organisateurs devront faire au moins 50% de zones faciles pour ces catégories, une zone facile ne veut pas dire une zone inintéressante ...

Nota 3 : un classement féminin sera mis en place selon le principe suivant : les pilotes pourront s'inscrire dans la catégorie de leur choix et seront classées dans la catégorie avec les pilotes masculins pour l'épreuve et le classement général du Trophée. Pour le classement cumulé du Trophée féminin, celles qui auront terminées les épreuves se verront attribuer des points à chaque manche selon le barème 40 points, 36, 32, etc. selon l'ordre suivant : la concurrente qui terminera dans la catégorie la plus élevée en premier rang des féminines se verra attribuée 40 points, la suivante même si elle est dans une catégorie inférieure se verra attribuée 36 points et ainsi de suite. Sera déclarée vainqueur du trophée celle qui aura au moins participé à 3 épreuves et qui aura le nombre de points le plus élevé.

L'organisateur peut se réserver le droit d'ajouter ou de supprimer des catégories en fonction des particularités de son épreuve.

ART. 4 – ORDRE DES DEPARTS

Le règlement particulier de l'épreuve indiquera comment sera attribué l'ordre des départs.

ART. 5 – PARCOURS

Les parcours établis par les organisateurs sont à respecter scrupuleusement.

Les couleurs de flèches **dans les zones** devront, respecter **strictement** les couleurs attribuées pour les Championnats de France à savoir :

- Experts : rouge
- Seniors 1 : bleu
- Seniors 2 : vert
- Seniors 3 : jaune
- Seniors 4 : noir

ART. 6 – CALENDRIER PREVISIONNEL 2014

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| • 3 Jours en Indre | 19, 20 et 21 avril |
| • 3 Jours du Cantal | 09, 10 et 11 mai |
| • 3 Jours de l'Aveyron | 29, 30 et 31 mai |
| • 3 Jours de l'Ardèche | 07, 08 et 09 juin |
| • 4 Jours de la Creuse | 11 au 14 juillet |
| • 5 Jours de la Blanche Serre-Ponçon | 24 au 28 août |

ART. 7 – CLASSEMENT

Les organisateurs devront utiliser pour le pointage :

- des cartes en matière indéchirable et résistant aux intempéries,
- des pinces personnalisées.

Sont admis à concourir pour ce Trophée de France :

- les pilotes de nationalité française,
- les pilotes étrangers résidant sur le territoire français depuis plus de 3 années,
- les pilotes étrangers ne résidant pas sur le territoire français, mais détenteurs d'une licence F.F.M. depuis plus de 3 années consécutives.

Chaque pilote effectuant l'intégralité des zones et remplissant les conditions d'admission au Trophée de France se verra attribué des points selon le barème suivant :

Les 30 premiers de chaque catégorie se verront attribuer des points selon le barème suivant :

40, 36, 32, 30, 28, 26, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

- Cas particulier de la catégorie Plaisance aux 4 Jours de la Creuse : la catégorie S2 comprendra les S2 et S2 Plaisance, le premier Plaisance prenant la suite du dernier S2 dans le classement S2 **Trophée de France des Classiques** pour l'attribution des points. Le même principe sera appliqué pour les S3 Plaisance et S4 Plaisance.

Le départage des ex-aequo sur chaque épreuve s'effectue selon le règlement habituel des Championnats de France. En cas d'ex-aequo au classement final, la dernière épreuve servira de départage. Le meilleur dernier jour pourra même départager d'éventuels ultimes ex-aequo.

Dans la mesure où le calendrier prévoit 6 épreuves, les 4 meilleurs résultats seront retenus. Si le Trophée, pour quelque raison que ce soit, ne devait se dérouler que sur 5 épreuves, 4 épreuves seraient toujours retenues sans en défalquer une pour le classement final. Ne peuvent prétendre à figurer sur le podium du Trophée que les pilotes qui auront participé au moins à 3 épreuves.

Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie, au terme de la saison.

ART. 8 – CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle portera essentiellement sur des points de sécurité obligatoires pour le pilote et la moto.

A charge à l'organisateur de veiller au respect des règles de circulation sur la voie publique.

ART. 9 – OFFICIELS

Un membre de la Commission Nationale de Trial sera nommé pour la dernière épreuve et la remise des prix.